

**Le député de Joliette**

6211-12-007

Joliette, le 17 mars 2000

Monsieur Pierre Martel  
Directeur régional  
Ministère de l'Environnement du Québec  
100, boulevard Industriel  
Repentigny (Québec)  
J6A 4X6

**Objet : Suivi des nappes d'eau souterraines**

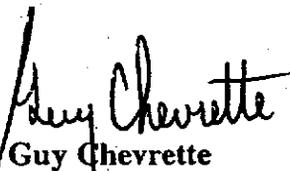
Monsieur,

La présente est pour vous indiquer que, le 21 février 2000, j'ai rencontré à mon bureau de comté les représentants du Syndicat des producteurs de porcs de Lanaudière et, lors de cette rencontre, nous avons profité de l'occasion pour échanger relativement à divers dossiers touchant l'environnement.

Parmi les dossiers traités, les représentants du Syndicat m'ont indiqué qu'en 1996, le ministère de l'Environnement régional, en collaboration avec la Régie régionale de la Santé, le MAPAQ et COGÉNOR, avait réalisé une étude visant à mesurer l'impact de la fertilisation (organique et minérale) et de l'usage des pesticides sur la qualité des nappes d'eau souterraines situées à proximité des exploitations agricoles.

Afin d'être en mesure d'apprécier les conclusions de cette étude, j'apprécierais que vous me fassiez parvenir une copie des résultats de ladite étude.

Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



**Guy Chevette**  
Ministre responsable de la région Lanaudière



20001107100

2000 AVR - 6

Repentigny, le 29 mars 2000

Monsieur Guy Chevrette  
Ministre responsable de la région de Lanaudière  
970, rue Saint-Louis  
Joliette (Québec)  
J6E 3A4

Objet : Suivi des nappes d'eau souterraines

---

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de répondre à votre lettre datée du 17 mars 2000 et reçue le 24 mars 2000 concernant le projet cité en titre.

Tel que vous le mentionnez dans votre lettre, le ministère a effectivement participé financièrement et conjointement avec la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux et le bureau régional du MAPAQ à une évaluation sommaire de l'influence possible de la levée du moratoire sur la production porcine dans le bassin de la rivière L'Assomption sur la qualité des eaux souterraines. En effet, le Ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) en avait fait une condition pour donner son aval à la levée sécuritaire du moratoire.

Aussi, une vingtaine de puits de producteurs agricoles ont fait l'objet d'un suivi. Les différents paramètres analysés touchaient les coliformes et les nitrates-nitrites, deux éléments étant directement influencés par l'épandage de lisiers de porc. Malheureusement, la collecte de données connexes comme le suivi des activités d'épandage à proximité des puits en question n'a pas été réalisée par les partenaires impliqués. Aussi, les résultats d'analyse seuls ne nous ont pas permis de tirer des conclusions valables. Nous pouvons toutefois affirmer que certains puits étaient déjà contaminés au moment de débiter l'étude.

En espérant que ces informations sauront vous être utiles, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,



Pierre Martel